

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 9 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Edouard Tarron, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS.

Présents :

Pour les administrateurs élus : Mme Catherine Despierre, Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Odile Novel et M. Jean-Charles Orsini.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, Mme Martine Desrues, Mme Marie-Anne Hameury et M. Legay.

Etait absente :

Madame Claude Hamel.

Ont donné procuration :

M. Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir
M. Jean-Marc Chauveau à M. Jean-Charles Orsini.

Délibération n°2019-03

OBJET : Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles, par lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale,

VU l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes, par lequel une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration constate pour la comptabilité du CCAS les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

CONSIDÉRANT que le pouvoir du Président est inopérant lors du vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que M. Pascal Thévenot, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

PROCÉDANT au règlement définitif du budget de l'année 2018,

ARRÊTE les résultats définitifs du budget du Centre communal d'action sociale tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2018 (A)	860 304,04 €	21 994,60 €	882 298,64 €
Recettes 2018 (B)	936 734,60 €	14 608,10 €	951 342,70 €
Résultat de l'exercice 2018 (C) = (B) – (A)	76 430,56 €	-7 386,50€	69 044,06 €
Report de l'exercice 2017 (D)	13 472,91 €	25 442,16€	38 915,07 €
Résultat cumulé de l'exercice 2018 (E) = (C) + (D)	89 903,47 €	18 055,66€	107 959,13 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €

VOTE par chapitre les résultats définitifs du budget du Centre communal d'action sociale tels que résumés ci-dessous :

Vote de la section de fonctionnement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
011	Charges à caractère général	299 925,99 €
012	Frais de personnel et charges assimilées	417 451,63 €
65	Autres charges de gestion courante	132 870,02 €
042	Opérations de transfert entre sections	10 056,40 €
TOTAL	En dépenses de fonctionnement	860 304,04 €

Vote de la section de fonctionnement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	171 030,12 €
74	Dotations et participation	745 000,00 €
77	Produits exceptionnels	704,48 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €
TOTAL	En recette de fonctionnement	936 734,60 €

Vote de la section d'investissement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
204	Subventions d'équipement versées	700,00 €
21	Immobilisations corporelles	59,90 €
27	Autres immobilisations financières	1 234,70 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €
TOTAL	En dépenses d'investissement	21 994,60 €

Vote de la section d'investissement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 317,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 234,70 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 056,40 €
TOTAL	En recette d'investissement	14 608,10 €

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2018,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2018, définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 9 avril 2019.

Certifiée exécutoire la présente
délibération transmise au Préfet
du Département des Yvelines le

La Directrice du CCAS
Claudine Arnault

Pour le Président
Par délégation
La Vice-Présidente
Magali Lamir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-267801710-20190409-2019-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2019